

Présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Kim Benjamin Trahan

Mémoire contre le projet de parc éolien à Saint-Valentin

Kim Benjamin Trahan, *citoyenne de Saint-Valentin et étudiante*

La course à l'énergie qui fait rage depuis le dernier siècle et dans chaque partie du monde à ses avantages et ses torts. D'un côté, les sociétés cherchent à l'obtenir le plus rapidement et le plus facilement possible. De l'autre, elles espèrent que cette énergie sera verte et bonne, écologique et à moindre coût. Toujours, la course à l'énergie se veut efficace, parfois même au dépend des citoyens.

Mais aujourd'hui, la question se pose : cette course doit-elle être accomplie à tout prix? La terre, l'eau, l'air et les peuples souffrent de ce désir qui ne connaîtra jamais de limites. Un peu partout, des projets sont implantés, sable bitumineux, gaz de schiste, parc éolien. Souvent, les citoyens les craignent et s'y opposent. Parfois, les gouvernements entendent et traitent leur demande. Ce qui m'amène au sujet clef de ce texte.

Car, comme c'est le cas dans la municipalité de Saint-Valentin, un projet de parc éolien a été mis sur pied, les citoyens ont été approchés, et s'y sont majoritairement opposés.

Alors, dans le cas du présent mémoire, la question devient plutôt : Doit-il vraiment y avoir des éoliennes à St-Valentin ? La réponse est non.

D'abord, il y a un manque d'appui flagrant de la part des citoyens, des dirigeants et des spécialistes. Ensuite, la trop grande proximité des éoliennes se révèle peu sécuritaire, voire dangereuse. Finalement, le fait que le projet ne soit pas nécessaire amène un questionnement sur sa légitimité et donc, sa possible réalisation. Ses trois arguments seront vus et expliqués en détail dans le présent texte.

Sur la fameuse pétition du comité Don Quichotte en défaveur du projet éolien, mon nom était le 374^{ème}. Depuis, j'ignore combien de citoyens l'ont signé. Mais ce que je sais, c'est que nous ne sommes que 496 à Saint-Valentin. Soustrayez aussi les soixante mineurs qui n'ont pas le droit de se prononcer, vous obtenez ceux qui sont en faveur du projet.

Ce que j'entends par cet exemple, c'est qu'il y a un manque d'appui. L'acceptabilité sociale est très faible, voire absente. Au printemps 2008, le Maire de la ville a consenti à signer un accord avec Transalta sans d'abord consulter ou informer la population sur l'avenir de St-Valentin. Son conseil, en désaccord avec ses décisions, a démissionné en bloc pour former le comité Don Quichotte. Il aura fallu deux ans avant que les citoyens et les villes adjacentes ne soient au courant du projet et de l'accord. Il y a bien un nom pour ces systèmes dont le dirigeant prend des décisions sans l'accord légitime de son peuple : c'est la dictature.

Mais nous ne vivons pas dans un système dictatorial, nous vivons au sein d'un régime démocratique, et les citoyens de ce régime avaient le droit d'être informés sur le projet avant qu'il ne devienne officiel. Et aujourd'hui, ils ont le droit de s'opposer et d'être entendus. Planter le parc éolien lorsque la majorité est contre est un non-respect de la démocratie. Et ce n'est pas que la majorité des citoyens, ce sont aussi les maires et les habitants des cinq villages adjacents qui s'opposent. Les municipalités de St-Paul de l'Ile aux noix, St-Cyprien de Napierville, Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu et Saint-Jacques-le-mineur ont formé une coalition pour faire avorter le projet in ovo. Au final, les seuls acteurs en faveur du projet de parc éolien se trouvent à être le Maire de St-Valentin et les représentants de Transalta. Mais que devient un maire lorsque ses décisions sont le reflet de son vouloir ? Est-il encore un maire, à proprement parler ?

Puis, les municipalités voisines de Saint-Valentin ont de quoi rejeter le projet. Non seulement il est dangereux, il ne leur apportera rien. Il n'y aura aucun dédommagement pour les villes adjacentes, malgré que certains de leurs citoyens se trouveront plus près des éoliennes que les Valentins eux-mêmes. Le dédommagement financier ne touchera que les agriculteurs, soit à peu près 4000 dollars par années par éolienne, ou selon son voltage. Un versement sera fait annuellement à la ville de Saint-Valentin.

N'en reste que les éoliennes ne fonctionneront pas ainsi, seules, grandes et blanches dans les champs plats. Seront construits câbles souterrains et suspendus, et, comme Julie Turgeon du développement éolien pour Transalta l'a mentionné le 8 décembre dernier, il pourrait y avoir des expropriations dues à ce câblage.

Enfin, l'acceptabilité sociale du projet est trop boiteuse pour le légitimer, de même que les décisions du maire trop égoïstes pour représenter une municipalité. La majorité des citoyens et des villes s'opposent au projet, aller au-delà de cette volonté devient donc une entorse à la démocratie. Au final, il y a davantage d'acteurs en désaccord. Alors, quelque part, il y a une notion qui s'est perdue, dans la mesure où le projet de parc éolien persiste encore à paraître possible.

Notre monde est, chaque jour, placé sous l'influence des ondes. Ondes radio, ondes électromagnétiques, ondes produites par les instruments de médecine, les cellulaires et les réseaux dits «wi-fi». Les éoliennes aussi produisent leurs ondes. Elles sont peu connues et, pour cause, peu de recherches portent sur elles. C'est pour cette raison -et pour une raison de confort- que les éoliennes sont implantées loin des habitations humaines. En Europe par exemple, la distance minimale obligatoire entre un domicile et une éolienne est des 1500 mètres. Aux États-Unis, cette limite est repoussée à 3200 mètres. À Saint-Valentin, le projet de parc éolien initial posait une limite d'au moins 750 mètres. Après la gronde et les représailles, Transalta a proposé d'augmenter la distance minimale à 1000 mètres. Attitude noble certes, mais ce n'est toujours pas suffisant.

Les risques sur la santé sont, selon la représentante du ministère de la santé, peu inquiétant. «Aucun problème majeur n'a encore été rapporté...» a-t-elle déclaré lors de la séance d'audience publique du 8 mars dernier. Pourtant, en 2005, un chercheur de l'Université d'Oxford, au Royaume-Uni (Gerald Draper, Oxford, 2005) mena une recherche de grande envergure sur le développement de la leucémie chez l'enfant et la distance entre l'habitation et l'éolienne.

Son interrogation était la suivante : est-ce que les éoliennes et les lignes de haute tension qui les accompagnent nuisent à la santé de l'enfant ? Sa corrélation se révéla positive.

Plus l'éolienne est rapprochée, plus l'enfant a de risques de développer la leucémie. Rappelons que la leucémie est une carence de globules rouges dus à la prolifération des globules blancs, qui apportent une fatigue extrême, une carence en fer ainsi qu'une difficulté chronique à absorber l'oxygène. La leucémie est aussi appelée *Cancer du sang*. Ainsi, pour une distance de 600 mètres, l'enfant a 20 % plus de risques d'être atteint du cancer du sang. Et ce risque augmente lorsque la distance entre maison et éoliennes diminue. Par exemple, à moins de deux cents mètres, l'enfant a 70 % plus de risques d'être atteint de leucémie. Ce risque augmente aussi selon le voltage et la puissance de l'éolienne, de même que la quantité d'éoliennes à laquelle l'enfant est exposé.

Mais peut-être que la représentante du ministère de la Santé n'a pas eu vent de cette recherche. Après tout, la leucémie n'est pas si grave, et surtout pas mortelle. Mais nous

ne pouvons ignorer l'embêtement et les migraines que causent les éoliennes. À Saint-Valentin, le paysage est plat, et les éoliennes seront visibles à des kilomètres : le mouvement éternel de leurs pales provoquera un phénomène appelé Ombre mouvante. Déjà, dans les Pays-Bas, la trop grande proximité des éoliennes oblige les citoyens à clore leurs rideaux et à obstruer leur fenêtre, tant ces ombres sont désagréables. Les gens ne sortent plus à l'extérieur, frappés de migraine. Si, à proprement dit, les ombres mouvantes ne sont pas dangereuses pour la santé, elles sont dommageables pour l'esprit. Nous, citoyens de Saint-Valentin et du monde, ne sommes pas faits pour vivre à proximité de choses qui bougent sans cesse, cachant momentanément le soleil, nous donnant des migraines et jetant sur nos maisons des ombres noires qui ne s'arrêtent que la nuit. Puis, la nuit, ce sont les lumières vertes et rouges qui prennent la place. Finalement, la distance minimale entre le projet de parc éolien et les maisons de Saint-Valentin n'est ni suffisante, ni sécuritaire. Il y a un risque accru de leucémie chez l'enfant, de même que le problème d'ombres mouvantes. L'académie nationale de médecine, les gouvernements Européens et Américain imposent tous des distances minimales d'au moins 1500 mètres. D'ailleurs, à ce sujet, l'équipe de Julie Turgeon avait déclaré, en réponse à la question d'un citoyen, le 8 décembre dernier : «Que s'il fallait mettre les éoliennes à 1500 mètres des habitations, il n'y aurait aucune place pour toutes ces éoliennes à Saint-Valentin, vu les autres contraintes à respecter.». Je me souviens, l'assemblée s'était esclaffée. Parce qu'en effet, cela signifie que s'il fallait respecter les normes les plus sécuritaires, respectées par le reste du monde occidental utilisant l'énergie éolienne, le projet ne pouvait avoir lieu. Est-ce qu'Hydro-Québec et Transalta s'appêtent à laisser de côté la sécurité de plusieurs municipalités, au nom du profit et de l'énergie ? Malheureusement, c'est ce qui m'apparaît.

Le Canada est le sixième producteur mondial d'électricité, avec sa production de 548,900,000,000 Kilowattheures. Au-dessous du Canada, les États-Unis, premier producteur mondial (3,839,000,000,000 de kWh). Le Québec, c'est 148 centrales hydroélectriques et une centrale nucléaire, Gentilly 2 et ses 600 MW (et que l'on songe à fermer vu sa dangerosité et ses trop faibles 600MW). Manic 5, elle, produit 34 000 MW. Ces chiffres sont jolis et impressionnants. Mais ce qu'ils indiquent est évident : le projet de parc éolien à Saint-Valentin n'est pas justifiable. Nous n'en avons pas besoin, ni Saint-Valentin, ni le Québec. Avec ses maigres 51,8 MW et ses 25 éoliennes situés en périphériques des habitations humaines, le projet compte plus d'ennuis que de bienfaits. Les 150 millions de dollars canadiens que garantit le projet n'iront pas dans les coffres de Saint-Valentin. Saint-Valentin ne touchera que 100 000 dollars par année pendant les vingt ans du projet. Mais peu importe le gain que toucherait la ville, il n'en sera rien. Car l'avenir de Saint-Valentin ne dépend pas de cette enveloppe. La ville n'est pas en train de mourir. Elle a un cachet, un festival et une communauté, quoique petite, mais qui s'organise. Une communauté qui n'a pas besoin d'un projet éolien. Dans la vie de tous les jours, l'évocation d'une idée ou d'un projet qui n'est pas vraiment utile et qui comporte plus de désavantages à un plus grand nombre de personnes que d'avantages à une minorité serait rejeté, et rapidement. Chaque individu utiliserait sa logique et ce que nous appelons, en argot, le gros bon sens. Je crois que c'est ça, l'argument le plus puissant. L'utilité, la balance des avantages et des désavantages, et à qui ils profitent. Ainsi, le projet de parc éolien à Saint-Valentin n'est pas justifiable, car il

a trop peu d'arguments en sa faveur et qu'il n'est pas nécessaire à la survie de la municipalité de Saint-Valentin, ou au gouvernement du Québec. Il n'est issu que d'une recherche de surplus et de profit.

Au final, le désaccord des citoyens et des autres acteurs sociaux face au projet de parc éolien, la distance entre ces éoliennes et les habitations qui n'est ni suffisante, ni sécuritaire et le manque de justifications pour un projet qui n'est pas nécessaire sont trois arguments qui font du projet de parc éolien à St-Valentin un projet qui n'est pas possible. La logique nous dicte qu'il ne serait pas justifiable d'implanter un projet de la sorte, qui cause plus de tort que de bien aux habitants.

Dans ce cas, pourquoi ne pas y réfléchir par deux fois, et pourquoi pas un projet éolien plus sécuritaire, dans une région inhabitée, loin des cités humaines ? Au nord du cinquantième parallèle, par exemple ?

Parce que Saint-Valentin, c'est un petit village de Montérégie, un endroit qui me remplit de satisfaction et de fierté. Un petit trou de verdure où un parc éolien est bien la dernière chose au monde qui y serait désirable. Et comme nous vivons dans un système démocratique, et comme nous vivons dans un pays qui se soucie du bien-être de ses citoyens, alors le projet de parc éolien à Saint-Valentin ne peut pas avoir lieu.